



Extrait du Union des Forces de Progrès

<http://www.ufpweb.org/fr/spip.php?article1409>

Communiqué : La CACRMSM envisage de porter plainte pour crimes liés aux déportations

Date de mise en ligne : mercredi 26 novembre 2008

Union des Forces de Progrès

La raison de cette plainte, que l'on veut adresser aux tribunaux compétents en la matière, tient essentiellement au fait que le Général limogé Abdel Aziz, lors de sa visite récente aux camps des rapatriés de Rosso revenus de leurs déportations de plus de dix-neuf ans au Sénégal, a parlé et s'est trahi.

Celui qui disait que le Dieu du mensonge est dans l'énoncé ne s'est pas trompé. Le Général putschiste n'a pas été trahi parce qu'il aurait dit vouloir régler la question du passif humanitaire qui à son sens était difficile et compliqué, mais pour avoir précisément fait porter sa responsabilité sur des soi-disant extrémistes de tous les bords. Entendons par là, les nationalistes étroits négro-mauritaniens et les nationalistes arabes.

Avec de tels propos il y lieu de se demander, si ce n'est pas le Général putschiste qui est entrain de compliquer les choses qui sont, de notre point de vue, claires comme de l'eau de roche. C'est qui est sûr ce que les propos du généralissime monsieur Abdel Aziz tranchent nettement avec ceux de notre président Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi sur la question du passif humanitaire.

Des propos dignes d'un président démocratiquement élu, parce qu'ils sont d'une sagesse, d'une clairvoyance et d'une honnêteté exemplaire comme le reflète son discours du 29 juin 2007 et qui fait suite à son investiture comme président de la république, le 19 avril 2007.

Ce discours adressé à notre peuple et particulièrement à nos compatriotes victimes de ce qu'il appelle les années sombres qu'a connu notre pays, est une reconnaissance explicite de la responsabilité de notre Etat dans les violations massives des droits de l'homme dans notre pays contre des composantes culturelles de notre nation.

Ce discours a été non seulement l'occasion d'exprimer au nom de la république sa compassion pour les victimes, mais aussi d'appeler à la tolérance, à la réconciliation des esprits et des coeurs, ce qui nécessite forcément des réparations en faveur des victimes et leurs ayant droit.

Concernant ces victimes, il s'agit de paisibles citoyens noirs mauritaniens comprenant des civils et des militaires qui ont subi la déportation au Sénégal et au Mali et des purges meurtrières au sein de l'armée nationales. Bref, il s'agit des victimes du nettoyage ethnique perpétré par notre propre Etat sur ses ressortissants dans les années 1989-90-91.

Il faut dire que le discours du président de la république a été bien accueilli et avec soulagement par les réfugiés mauritaniens qui l'ont compris comme une main tendue du président et comme le lancement du chantier de la réconciliation nationale. Raison pour laquelle, les réfugiés mauritaniens du Sénégal et du Mali, suite à la visite d'une délégation interministérielle mauritanienne de haut niveau qui s'est rendue dans ces deux pays pour les rencontrer dans le cadre de concertations, ont adhéré à l'invite du président pour retour de ses compatriotes dans leur pays, après 19 ans d'exil.

Ironie du Sort, la personnalité politique qui avait en charge le dossier des réfugiés, en tant qu' ex-secrétaire général de la présidence et qui occupera le poste de premier ministre dans le dernier gouvernement légitime de Mauritanie renversé par le coup d'état antidémocratique perpétré du 6 août, est aujourd'hui inculpé et incarcéré. Il est accusé d'avoir manigancé la faillite d'une entreprise publique.

A cet égard, nous estimons, que non seulement il a le plein droit de refuser de répondre à une justice sous les bottes d'un gouvernement illégitime, en plus nous estimons à juste titre qu'il est victime de la chasse aux sorcières dirigée contre les opposants au putsch. Le ridicule de cette chasse qui n'honore pas les putschistes est d'autant plus

Communiqué : La CACRMSM envisage de porter plainte pour crimes liés aux déportations

accentué, quand on sait, que des présumés responsables des violations massives des droits de l'homme susmentionnées siègent impunément dans l'organe dirigeante des putschistes qu'est le Haut Conseil d'Etat et qu'ils ne sont nullement inquiétés.

En tous cas, les propos du Général Aziz tenus, lors de sa visite du camp des rapatriés de Rosso, attestent qu'ils n'ont rien à craindre de sa part. Dans la mesure où la responsabilité de ces violations des droits de l'homme incombent aux extrémistes de tous bord comme souligné plus haut.

De toute façon, il faut dire avec force, là aussi, qu'il n'appartient pas à son gouvernement illégitime de juger qui que se soit dans notre pays. La seule instance habilitée à se pencher sur le passif humanitaire est une commission nationale dont la création a été recommandée par les journées nationales de concertations tenues les 20-21-22 novembre 2007 à Nouakchott. Il faut dire à ce propos, que des consultations avaient commencé en vue de sa création et que c'est le coup d'Etat du 6 août qui y a mis fin. Vous devez-vous douter des raisons de leur interruption. Espérons, que la suite de notre texte vous éclairera.

Revenons sur les propos du Général relatif à sa position sur le passif humanitaire, afin de mieux en saisir les incohérences et les dangers qu'ils font courir à notre pays et qui justifient notre volonté de porter plainte pour crimes liés à la déportation. Selon lui : « le passif humanitaire est du à un problème causé par des extrémistes des deux côtés, qu'il faut traiter, tout comme il faut que les extrémistes eux-mêmes révisent leurs positions, dépassent les conditions et les causes ayant conduit à cela »(cf. Ami, propos rapportés par le site Cridem-23 novembre).

En effet, ce qui gêne dans ces propos, ce sont les menaces qu'ils font peser sur le chantier de la réconciliation nationale lancé par le président de la république Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi. Il faut dire que Monsieur le Général ne rassure pas. Il apparaît évident, que le renvoi dos à dos de ce qu'il appelle les extrémistes des deux côtés, est une façon détournée d'évacuer la responsabilité de l'Etat et de ses tenants de l'époque et ceci concernant le passif humanitaire.

Toutefois, il reste à notre Général Aziz, s'il est assez honnête et courageux de nous éclairer sur cette question. A supposer, selon lui que se sont les extrémistes des deux côtés qui sont à l'origine des violations massives des droits de l'homme dans notre pays, qu'il nous explique alors : pourquoi notre Etat à travers ses forces armées et de sécurité, dans leur entreprise de répression qui a pris la forme d'un nettoyage ethnique, ne se sont pris qu'aux noirs mauritaniens ?

Nous savons qu'il ne répondra pas à cette question, au risque de scier la branche sur laquelle repose son pouvoir illégitime. Il faut dire que visiblement Monsieur Aziz cherche à échapper aux enjeux et défis cruciaux auxquels notre pays doit faire face. Pour cela, il ruse et use de la démagogie et du populisme, narguant notre peuple et la communauté internationale qui l'invitent légitimement au retour à l'ordre constitutionnel, que son coup d'état injustifié et insensé a remis en cause.

Par ailleurs, dire au cours de sa visite aux rapatriés de Rosso, que notre pays n'a pas besoin de l'aide de l'union Africaine et de l'Union européenne pour garantir la réinstallation durable des rapatriés relève du populisme et de la fanfaronnade. D'ailleurs, s'il arrivait que notre Général bénéficie d'une aide pour les rapatriés à l'instar de Mugabe, il en fera une arme de chantage politique. Pour mieux narguer ses détracteurs, il prétend qu'il trouvera une aide du côté des pays frères arabes.

Aussi, face aux dangers de division que fait courir la junte militaire à notre pays et qui tente d'obstruer le chemin de la réconciliation nationale, la coordination des associations et collectifs des réfugiés mauritaniens au Sénégal et au Mali revient sur sa déclaration faite en juillet 2007 à Saint-Louis du Sénégal à une correspondante de RFI, selon

Communiqué : La CACRMSM envisage de porter plainte pour crimes liés aux déportations

laquelle elle n'optait pas pour le recours à une plainte collective visant à poursuivre les crimes liés aux déportations dont ses membres ont été victimes.

Cette première option tenait au fait que notre coordination avait privilégié le chemin de la réconciliation nationale prônée par le président de la république Sidi Mohamed Ould Cheikh Adallahi. Bien que par ailleurs, nous avons estimé que toute victime prise individuellement a le droit d'ester en justice si elle s'estime lésée.

Concernant les crimes liés à la déportation, donnons la parole à un de nos éminents juristes qui, après nous avoir, au préalable, mis en garde contre un Tribunal Pénal International pour la Mauritanie, nous rappelle qu'il existe une jurisprudence en matière de droit pénal international relative à la déportation et au transfert forcé.

En effet selon lui la chambre de première instance du Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie « souligne que la déportation et le transfert forcé sont condamnés au même titre ». La première désigne le déplacement d'individus en dehors de leur Etat d'origine. La seconde vise le déplacement d'individus à l'intérieur d'un Etat.

C'est fort de cette information, que notre coordination compte s'appuyer sur les affidavits et témoignages vidéo collectés, lors de visites dans les camps de réfugiés du Sénégal en juillet 2004, par une ONG américaine Justice Initiative en collaboration avec l'institut des droits humains et du développement en Afrique installé à Banjul, en Gambie).

A ce propos, vous pouvez vous référer à la publication de la revue de open society justice Initiative du mois février 2004. Ces Affidavits sont des témoignages des survivants des déportations de 1989 signés par les victimes et en présence d'un notaire. Ces documents témoins pourront servir utilement de preuves dans le cadre d'éventuelles instructions du dossier des déportés mauritaniens et ce de la part des tribunaux qui seront saisis. Les remerciements du Général Aziz adressés au HCR et au Sénégal, pour avoir contribué à la continuation des rapatriements, ne changeront rien du tout à notre projet.

Nous profitons de l'occasion, pour saluer l'entretien téléphonique qui a eu lieu, récemment, entre le président de la république du Sénégal Maître Abdoulaye Wade et le président de la république islamique de Mauritanie, Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi, toujours maintenu en détention dans son village natal de Lemden. Nous espérons que le président Wade pourrait être un médiateur utile au Général, compte tenu de son expérience avérée d'homme politique qui possède une maturité incontestable.

Pour mener à bien cette plainte en direction des tribunaux compétents en la matière, nous sollicitons l'aide de toutes les associations et ONG de soutien aux victimes des violations des droits de l'homme qui luttent contre l'impunité.

Nous ne saurions terminer ce texte, sans pour autant lancer un appel aux forces démocratiques et progressistes de Mauritanie, à tous ceux arabes et noirs qui ont combattu, aux mépris de leurs vies, pour le triomphe des droits de l'homme et de la démocratie dans notre pays, à tous ceux qui ont fait amende honorable en regrettant les dérives du régime tyrannique de Ould Taya et qui, aujourd'hui, militent dans le Front national pour la Défense de la Démocratie, que tous, ensemble nous barrons la route à la dictature rampante qui cherche à peindre de ses couleurs lugubres la belle et jeune démocratie que le peuple, à travers des élections libres et transparentes, avait instaurée.

Chers compatriotes, l'heure est grave. Refusons de diviser notre peuple, empêchons que la tyrannie n'aille jusqu'à diviser des familles qui vivent sous le même toit, sous la même tente. Prions Allah, qu'il nous préserve du désaccord et du manque de concorde. Aidez-vous, le ciel vous aidera.

Communiqué : La CACRMSM envisage de porter plainte pour crimes liés aux déportations

Dakar, le 25 novembre 2008

Coordination des Associations et Collectifs des Réfugiés Mauritanien au Sénégal et au Mali